



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Par ailleurs, la loi Notre du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à l'obligation de la commune de Montluel. Elle sera diffusée sur le site internet de la ville, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### Le contexte général du budget :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune en 2019.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou au 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif est un budget prévisionnel pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Le maire, ordonnateur, n'a pas obligation de réaliser ce qui est prévu, en dehors de certaines dépenses telles que le remboursement des emprunts, les salaires des agents communaux et les missions de service public obligatoires.

Le budget primitif 2019 a été voté le 7 février 2019 par le conseil municipal.

## Les éléments de contexte et les priorités du budget

Le budget primitif 2019 de la commune de Montluel se caractérise par :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement :
  - Tout en gardant un niveau élevé de qualité des services rendus aux habitants,
  - En contenant la masse salariale,
  - En limitant l'évolution des dépenses de gestion des services,
  - En conservant une stabilité globale des subventions aux associations.
- Une diminution des recettes de gestion marquée par la baisse des concours de l'Etat, et une volonté de :
  - Maintenir les taux de fiscalité communale
  - Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres organismes publics ou privés, chaque fois que cela est possible, afin de réaliser un programme d'investissement d'importance.

Le budget 2019, voté en dépenses et en recettes pour un montant total de 9 641 712,36 €, est construit en deux parties :

- Une partie « fonctionnement » qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune,
- Une partie « investissement » qui présente les programmes d'investissements nouveaux. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

## La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Elle s'équilibre pour 2019 à hauteur de 6 739 638,91 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- Les charges à caractère général : achats, locations, entretien des bâtiments et des voies, honoraires, transports,
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion courante : indemnités d'élus, contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations,
- Les charges financières : intérêts des emprunts,
- Les charges exceptionnelles : rémunération de délégataire.

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement les suivantes :

- Les prestations de services : droits des services périscolaires, à caractère de loisirs,
- Les impôts et taxes,
- Les dotations et participations,
- Les autres produits de gestion : revenus des immeubles,
- Les produits exceptionnels.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Charges à caractère général	1 679 050,00	Atténuation de charges	25 200,00
Charges de personnel	2 708 000,00	Prestations de services	475 550,00
Atténuation de produits	205 270,00	Impôts et taxes	3 419 412,00
Autres charges de gestion courante	703 000,00	Dotations et participations	1 124 150,00
Charges financières	186 000,00	Autres produits gestion courante	610 500,00
Charges exceptionnelles	477 000,00	Produits exceptionnels	10 000,00
Dotations aux provisions	10 000,00	Reprises sur provisions	10 000,00
Dépenses imprévues	230 318,91	Opérations ordre entre sections	18 300,00
Virement à la section d'investissement	300 000,00	Résultat antérieur reporté	1 046 526,91
Opérations d'ordre entre sections	241 000,00		
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>6 739 638,91</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>6 739 638,91</b>

Les taux d'imposition sont maintenus à l'identique depuis 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,42 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 12,50 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 43,52 %

Le produit fiscal attendu pour 2019 est de 2 000 000,00 €.

#### La section d'investissement

La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Elle s'équilibre pour 2019 à hauteur de 2 902 073,45 €.

Les principaux projets prévus au budget 2019 sont les suivants :

- Achat de gros matériels et outillages pour les différents services communaux et les écoles,
- Travaux d'amélioration dans les groupes scolaires et divers autres bâtiments communaux,
- Réfection des toitures des églises et du centre de loisirs de Cordieux,
- Aménagement de deux espaces de loisirs de plein air,
- Extension de la vidéo-protection,
- Mise en accessibilité des bâtiments publics,
- Réfection de la voirie communale,
- Extension de cimetières.

Afin de financer ces programmes, les recettes suivantes sont attendues :

- Subventions auprès de divers organismes publics,
- Emprunt,
- Dotations et réserves : fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé,
- Produits des cessions d'immobilisations : vente de terrains au quartier Bellevue,

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Immobilisations incorporelles	30 000,00	Subventions d'investissement	238 360,00
Subventions équipement versées	87 000,00	Emprunts et dettes assimilées	735 000,00
Immobilisations corporelles	501 369,00	Dotations, fonds divers, réserves	449 946,56
Immobilisations en cours	1 250 500,00	Cautonnement, produit cessions	555 000,00
Dépenses financières	728 061,00	Opérations pour compte de tiers	25 000,00
Opérations pour compte de tiers	25 000,00	Virement section d'exploitation	300 000,00
Opérations d'ordre entre sections	18 300,00	Opérations ordre entre sections	241 000,00
Opérations patrimoniales	100 000,00	Opérations patrimoniales	100 000,00
Restes à réaliser 2018	161 843,45	Restes à réaliser 2018	55 714,70
		Résultat antérieur reporté	202 052,19
TOTAL DE LA SECTION	2 902 073,45	TOTAL DE LA SECTION	2 902 073,45

### L'état de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la dette en capital s'élève à 5 252 112,48 €.

Le remboursement du capital de la dette pour 2019 est de 565 697,57 €.

### Le budget annexe de l'eau potable

En section de fonctionnement sont prévues les dépenses relatives à la maintenance et aux réparations du réseau de distribution de l'eau potable.

Le financement est assuré principalement par la vente d'eau aux abonnés.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 626 380,00 €

En investissement, une provision pour travaux d'extension ou de réfection du réseau a été votée. Ce programme sera partiellement financé par l'emprunt.

La section d'investissement s'élève à 219 079,95 €.